Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 96 (1967)

Heft: 1

Artikel: Le perfectionnement du maître - un devoir urgent de notre temps

Autor: Widmer, Konrad

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040279

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le perfectionnement du maître — un devoir urgent de notre temps

Cette conférence a été donnée le 14 juillet 1966, journée jubilaire, dans le cadre du 75e cours normal suisse de travail et d'école active, à Winterthur.

Rédaction

Note du traducteur. – Etant dans l'obligation de «résumer» la remarquable conférence prononcée par M. le Dr Konrad Widmer, nous nous sommes permis de condenser très fortement la première partie de cette conférence pour donner plus d'importance aux suggestions et conclusions présentées par le conférencier au cours de la seconde partie: proposition de formation continue du corps enseignant.

Le problème du perfectionnement du corps enseignant est un problème de formation de l'adulte. La pédagogie théorique, centrée sur la formation de l'enfant et de l'adolescent, laisse souvent de côté la formation de l'adulte; elle est, aujourd'hui, nettement distancée par les multiples problèmes nouveaux que posent la vie et la technique modernes. Depuis longtemps, dans l'industrie, on a admis la nécessité d'une formation continue: on organise des cours de perfectionnement préparant l'ouvrier à des examens de maîtrise. Beaucoup d'entreprises possèdent leurs propres cours de perfectionnement. Hors de l'industrie également, les médecins, par exemple, assistent à des cours et à des démonstrations à l'hôpital ou à l'Université.

Que fait l'école?

On dit que l'école doit se consacrer au développement culturel de la jeune génération et que l'Ecole normale prépare l'enseignant à cette tâche; on dit que, si l'on ne naît pas pédagogue, on ne pourra pas le devenir en suivant des cours. Les enseignants eux-mêmes ne sont pas tous favorables à une formation complémentaire continue. Et cependant «Le perfectionnement des enseignants en fonctions», déclare le conseiller fédéral Tschudi, «est une nécessité. A notre époque de développement si prodigieux, le maître ne peut rester un «bon» maître pendant des décennies s'il ne compléte pas sans cesse ses connaissances...». Le maître qui veut rester à la hauteur de sa tâche ne doit pas uniquement enseigner pendant toute sa carrière, il doit aussi apprendre! Mais il est aussi du devoir des autorités de l'encourager dans cette voie et de lui en donner les possibilités; le monde moderne, l'école actuelle l'exigent.

A. STRUCTURE ACTUELLE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

1. Les tâches essentielles de l'école

1. L'instruction

De tout temps, on a cherché à faire acquérir à l'enfant une bonne culture et à développer ses facultés, sa connaissance du passé et du présent.

2. L'éducation

L'école tend à affermir le caractère de l'enfant, à rendre celui-ci conscient de ses responsabilités. Par un contact étroit avec l'élève, le maître cherche à éveiller le sens moral, le sens des responsabilités de l'enfant.

Instruction et éducation ont longtemps été considérées comme des tâches séparées. La pédagogie actuelle cherche à développer, en même temps que ces facultés de l'enfant, sa personnalité, ses qualités de cœur, sa volonté.

De plus en plus, les parents attendent de l'école qu'elle se charge de l'éducation de leurs enfants. La formation de base donnée à l'Ecole normale peut-elle, à elle seule, préparer l'enseignant à cette tâche?

II. Le dilemne de l'école actuelle

1. La multiplicité des problèmes actuels

a) Notre monde moderne vit à un rythme tel que tout ce qui est acquis aujourd'hui peut être dépassé demain. L'enseignant qui a terminé sa formation de base il y a dix ou vingt ans et n'a pas fait l'effort de la maintenir «à jour» ne peut plus enseigner avec profit; ses connaissances, dans les branches qu'il enseigne, sont dépassées; il en est de même de ses connaissances en pédagogie et en psychologie modernes. Souvent, l'école reste figée aux connaissances et usages du 19e siècle. On reste trop uniquement attaché au respect du passé.

b) Plus une culture est différenciée, moins les structures sociales de la société sont homogènes et plus il est difficile à chacun – et par conséquent aussi à l'enseignant – de s'orienter dans le dédale des «offres» multiples qui l'assaillent. Une foule de connaissances, de techniques, de produits nouveaux qui, tous, ont la prétention d'être ce qu'il y a de

meilleur, de plus nécessaire, sont présentés dans tous les domaines, de l'objet le plus simple jusqu'à la conception même du monde ou de la religion.

2. Les difficultés accrues de la tâche éducative

a) Modification de la structure familiale. – Le nombre des ménagères qui ont une activité lucrative augmente sans cesse. Ce droit de la femme est inattaquable, mais le droit de l'enfant aux soins de la mère l'est aussi! Le travail rétribué de la mère l'empêche souvent de s'occuper de ses enfants, de prendre part à leur vie scolaire, de les encourager, de contrôler leurs devoirs. Le père, «suroccupé», ne peut, lui non plus, remplir ces charges. si bien que, peu à peu, les devoirs de la famille incombent à l'école: formation du caractère, formation religieuse, formation manuelle et musicale, orientation professionnelle, emploi des loisirs, etc.

b) Changement de condition de vie de la jeune génération. – Les films, la radio, la télévision, le disque, les illustrés, les journaux humoristiques inondent la jeune génération, ce qui, souvent, empêche, chez elle, toute concentration. Avec raison, l'école est chargée aujourd'hui de préparer l'enfant à choisir ses propres sources d'information, à les juger d'un œil critique. Une école moderne ne peut ignorer le cinéma, la radio, la télévision. D'autre part, au degré supérieur particulièrement, le problème sexuel se pose souvent à l'enfant au moment où le développement de son esprit correspond encore aux jeux de l'enfance.

A tous les degrés, l'école est placée devant les exigences croissantes du monde extérieur; d'autre part, la tâche éducative devient plus difficile.

Le maître, avec la seule formation reçue à l'Ecole normale, est-il à même de résoudre ces diffiultés?

B. NÉCESSITÉ ET TACHES DE LA FORMATION CONTINUE

Par suite des répercussions entraînées par les transformations continuelles de notre monde moderne dans l'enseignement, répercussion qui compliquent considérablement la tâche de l'éducateur, la formation de base donnée à l'Ecole normale ne suffit plus: le perfectionnement constant du corps enseignant est un des postulats pédagogiques les plus urgents de notre temps.

Plus la science et la technique évoluent, plus la structure de notre société se modifie et plus le maître doit connaître et estimer ce monde

nouveau. C'est pourquoi la formation de l'enseignant n'est jamais terminée. Si le maître n'est pas dans le mouvement, sa classe ne l'est pas non plus et le fossé entre l'école et la vie s'agrandit de plus en plus. Le maître doit, pour dominer son enseignement, acquérir de nouvelles connaissances, de nouvelles impulsions; il est nécessaire qu'il puisse poursuivre sans cesse ses études et que, pour cela, de nombreuses possibilités lui soient offertes.

I. Les possibilités actuelles de perfectionnement

Actuellement dejà, les enseignants ont de nombreuses occasions de compléter leur formation de base.

Certains, par la lecture de la littérature appropriée, d'autres, par la participation à des cours d'Universités populaires, à des conférences, à des groupes de travail, à des sociétés de sciences naturelles ou d'histoire, d'autres encore en dirigeant des sociétés musicales ou sportives ou en acceptant une fonction dans une autorité tutélaire ou une organisation de jeunesse, etc. La plupart des organisations professionnelles se préoccupent activement de la formation continue du corps enseignant: la Société suisse des instituteurs et son journal (note du traduct.: ainsi que la S.P.R. et son journal «L'Educateur»), les organisations confessionnelles (enseignement religieux); la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire accueille à ses cours annuels, pendant les vacances d'été, de très nombreux membres du corps enseignant de tous les cantons (près de 2000 en 1965 et en 1966).

Une enquête faite par la communauté de travail du séminaire pédagogique de l'Université de Zurich auprès de tous les départements cantonaux de l'Instruction publique signale que tous les cantons organisent des cours de perfectionnement, facultatifs ou obligatoires et que, dans chaque canton, existent à ce sujet des dispositions légales. Toutes les années ont lieu des synodes et des conférences des membres du corps enseignant de tous les degrés... et ce ne sont que quelques exemples.

Le Canton de Soleure organise chaque année des cours en partie obligatoires. Saint-Gall oblige les jeunes enseignants à suivre des cours pendant deux ans. A Lucerne et à Zurich, des actions de grand style sont prévues. Berne a installé une Centrale de recherche et d'information au Château de Villars-les-Moines où des cours sont prévus. Zurich possède le Pestalozzianum, Bâle un Institut d'étude des questions d'instruction et d'éducation; l'Office fédéral BIGA organise des cours pour les maîtresses ménagères et les maîtres des écoles professionnelles, etc.

Ce qui manque actuellement, c'est la coordination de tous ces efforts, de même que des informations générales concernant toutes ces possibilités.

II. La mission des cours de formation continue

Ces cours ne sont pas nécessités seulement par la transformation du monde actuel. La plupart des enseignants en ressentent eux-mêmes le besoin. Ils se rendent compte que, pour s'acquitter de leurs tâches nouvelles, une meilleure préparation est nécessaire. Ils désirent pouvoir discuter entre eux des expériences faites. Ils désirent profiter de celles qui ont été faites ailleurs. Quelles sont donc les tâches de ces cours de formation continue?

1. Formation

L'enseignant doit pouvoir se mettre au courant des nouvelles méthodes qui lui permettront de renouveler son enseignement; il désire approfondir ses connaissances en pédagogie, en psychologie, en sociologie, en biologie, etc.

2. Contact avec le monde moderne

Par la formation complémentaire, l'enseignant se mettra au courant de tout ce qui a trait au monde moderne. Il ne vivra plus replié sur lui-même; la formation du maître n'est pas statique, elle se poursuit continuellement.

3. Contrôle de soi-même

Plus que tout autre, l'enseignant est exposé à la critique. Le maître peut subir des échecs, passer par des crises qui lui font douter de lui-même. Il doit pouvoir retrouver, par la formation continue, enthousiasme, joie au travail, confiance en lui-même.

C. ESSAI ET PROPOSITION DE PLAN DE FORMATION CONTINUE

On constate heureusement que, depuis une bonne dizaine d'années, le problème de la formation continue est discuté aussi bien dans les milieux officiels que dans les milieux pédagogiques professionnels. Par qui, quand et comment cette formation doit-elle se faire?

En m'appuyant sur les expériences faites dans ce domaine à Saint-Gall et dans d'autres cantons, j'aimerais proposer un essai de plan qui, je le sais, contient certaines propositions basées sur des vues personnelles.

I. Thèmes et méthode de la formation continue

1. A mon sens, sept problèmes sont à étudier:

a) Connaissances pédagogiques (tableau, chiffre 1) L'école actuelle tend à s'engourdir et à devenir trop dogmatique. L'école, faite pour l'élève, ne travaille pas toujours pour son bien. Le maître, au cours de son travail journalier, perd parfois la notion que l'école doit se soumettre aux exigences de l'humanité. La formation continue doit lui donner l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances en psychologie, en sociologie, en anthropologie, en philosophie.

Thèmes à discuter: les relations humaines, les rapports maître-élèves, école et parents, hygiène psychique du maître, personnalité de l'enfant, appréciation des travaux d'élèves, connaissance approfondie des problèmes posés par la psychologie enfantine, psychologie sociale, les maladies psychiques de l'enfant, etc., etc., connaissance des méthodes et systèmes scolaires de l'étranger.

b) Formation didactique et méthodique. Elle comprend les principes d'enseignement des branches traditionnelles et l'étude des tâches nouvelles de l'école. Domaines à considérer: psychologie moderne, didactique des différentes branches, langue maternelle, nouvelles méthodes de calcul, physique, chimie, biologie, installation d'un aquarium, d'un terrarium, connaissance des moyens audio-visuels, emploi de la caisse à sable, du tableau-molleton, exploitation pratique de la radio et de la télévision scolaires, construction d'appareils de physique et de biologie, etc.

On reproche souvent à l'école de ne pas être en contact avec la vie. Il y a lieu d'étudier le rôle éducatif du cinéma et de la télévision, quelques principes d'hygiène médicale, l'orientation professionnelle, la programmation de l'enseignement, les moyens audio-visuels, l'instruction civique, enseignement pour lequel le jeune instituteur n'est pas suffisamment préparé du fait qu'il ne peut avoir, en sortant de l'Ecole normale, une connaissance pratique étendue du domaine politique.

c) Formation musicale et technique. Les conférences du corps enseignant sont souvent orientées vers l'encouragement aux élèves doués, l'enseignement programmé, les examens de promotions, la cotation des travaux d'élèves, etc. En donnant trop d'importance à l'évaluation des travaux d'élèves, on oublie souvent certains aspects de l'enseignement, la formation musicale et technique en particulier. On doit en tenir compte dans la formation complémentaire des enseignants: enseignement pratique de la musique, activités manuelles telles que modelage, technique du dessin,

batik, création de marionnettes, cours techniques de travaux manuels scolaires, rythmique, sports.

d) *Connaissance du pays.* On ne doit pas perdre de vue la connaissance du milieu où le maître et les élèves vivent. L'enseignement doit chercher son point de départ dans la vie toute proche de l'élève, c'est pourquoi l'étude approfondie du pays est une nécessité: économie politique, sociologie, problèmes administratifs ou politiques d'une contrée, d'un canton, excursions géographiques, géologiques, biologiques. Coup d'œil sur l'industrie, les services publics, la protection des eaux, la construction de routes (information par des hommes de métier, des spécialistes et, conjointement, par un maître expérimenté), exploitation didactique des enquêtes et interviews. Une étude approfondie et pratique du milieu local serait peut-être, dans un cours de formation complémentaire, de nature à faire apprécier leur pays à plus d'un enseignant.

e) *Mise à jour des matières enseignées.* Nous relevions le fait qu'un maître ne peut plus se contenter de la formation qu'il a reçue 10 ou 20 ans auparavant, les sciences et le monde étant en constant état de transformation. Chaque maître doit toujours être au courant de tout ce qui est nouveau dans les branches qu'il enseigne. Périodiquement, il doit compléter sa formation: connaissances nouvelles en philologie, en histoire, en mathématiques, en sciences physiques et naturelles, en géographie, en biologie. Il doit participer à des excursions scientifiques.

f) *Connaissance des problèmes du monde moderne.* Le maître ne peut limiter son horizon à sa salle d'école: s'il veut éviter la déformation professionnelle, il doit être une personnalité ouverte sur le monde extérieur, s'intéresser à tout ce qui se fait, regarder d'un œil intelligemment critique ce qui est nouveau, puis, enrichi lui-même, il pourra dominer son enseignement. Beaucoup de maîtres connaissent peu les problèmes d'économie politique, les constellations de politique mondiale, le code des obligations, le droit civil et encore moins le droit international. Le maître devrait également être toujours au courant de la littérature, de l'art, de la musique modernes.

g) *Tâches sociales de l'enseignant.* Beaucoup de membres du corps enseignant sont engagés, hors de l'école, dans des fonctions pour lesquelles ils sont souvent trop peu préparés: collaboration à un office de tutelles, à des conseils d'assistance à la jeunesse, à la direction d'organisations de jeunesse, etc.

A l'école aussi, le maître a des tâches sociales à remplir, tâches pour lesquelles il doit se préparer: collaboration à une école de parents, bureau de psychologues scolaires, connaissance en gymnastique spéciale, en rythmique, direction d'un orchestre scolaire, par exemple.

Dans un village ou dans un quartier scolaire, il serait indiqué que certains enseignants puissent se spécialiser en sociologie, ou dans le domaine du cinéma et de la télévision, qu'ils puissent éventuellement observer et conseiller des élèves gauchers ou atteints de légers troubles de langage ou d'écriture ce qui, souvent, éviterait aux enfants bien des ennuis ou même des échecs scolaires.

2. Divers aspects de la formation continue

La formation continue peut être réalisée de différentes manières: cours en après-midi de congé organisés sur une période plus ou moins longue, cours semestriels ou de quelques semaines, sur le temps de travail ou pendant les vacances.

Dans les grands cantons, une décentralisation est nécessaire, les maîtres des classes de campagne ne doivent pas être oubliés. Les expériences faites par le Pestalozzianum de Zurich montrent que les résultats des cours décentralisés sont supérieurs à ceux qui sont donnés en ville.

Les formes suivantes sont adoptées: conférences ou exposés d'information par un spécialiste, démonstrations pratiques, spécialement en sciences physiques et naturelles et dans les cours didactiques.

On cherche également à organiser des groupes de travail ayant un but défini: entretiens sous la direction d'un spécialiste, séances de discussions avec présentation de rapports et de conclusions; des groupes de travail peuvent être formés à l'intérieur même d'un cours pour discuter les problèmes partiels, textes philosophiques, pédagogiques, sociologiques ou critiques de leçons, etc.

II. Organisation de la formation continue

1. Participation obligatoire ou facultative?

Les changements continuels du monde actuel et les difficultés croissantes rencontrés par les enseignants inciteraient à décréter l'obligation de la formation continue. Le maître qui veut devenir ou rester un «bon» maître doit se perfectionner sans cesse. Par l'obligation de participer à une formation continue, l'enseignant serait, au point de vue de son information, constamment «à jour» dans les branches qu'il doit enseigner et toujours au courant des méthodes modernes.

L'enquête faite par la communauté de travail du Séminaire de Zurich signale qu'à de rares exceptions, existent, dans tous les cantons, des prescriptions légales qui donnent à l'Etat la possibilité de déclarer obligatoires certains cours de perfectionnement. Mais l'obligation, d'autre part, présente de sérieux inconvénients. L'adulte ne supporte pas volontiers le principe de l'obligation, qui crée souvent un état d'esprit peu favorable

à l'étude. Celui qui ne participe pas volontiers à un cours n'en retire que peu de fruits; il constitue d'autre part dans une équipe un mauvais camarade de travail. Or, le travail d'activité spontanée en groupe de travail est, à notre avis, la meilleure forme du travail de formation et de perfectionnement.

La formation continue du corps enseignant est l'un des aspects de la formation des adultes. Elle ne s'adresse pas à des enfants ou à des adolescents, mais à des enseignants déjà en fonctions. C'est pourquoi, dans les cours de perfectionnement, comme dans tous les cours s'adressant à des adultes, les deux conditions essentielles de la réussite sont, d'une part la participation facultative, acceptée en toute liberté d'esprit et, d'autre part, le libre choix du cours de perfectionnement que le participant estime répondre le mieux à ses besoins.

La formation complémentaire du corps enseignant étant de toute urgence, le principe d'une «certaine» obligation doit subsister; seuls, quelques cours seulement pourraient être déclarés obligatoires, tandis qu'un large éventail de possibilités de perfectionnement facultatif serait à la disposition des enseignants.

Au problème de l'obligation ou de la libre participation s'ajoute le problème de la direction des cours.

La formation continue est rarement organisée par l'Etat. Le canton convoque volontiers les enseignants en conférences cantonales ou en conférences de districts, en synodes divers, mais la formation continue est essentiellement organisée par les associations professionnelles; sur le terrain cantonal: les Sociétés pédagogiques cantonales, les groupes de travail, les conférences par degrés (note du traduct. les sections cantonales de la S.S.T.M.R.S.); sur le terrain intercantonal, les associations suisses telles que le Schw. Lehreverein (note du traduct.: en Suisse romande, la S.P.R.), la Société suisse des maîtres de Gymnases, la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire, les sociétés confessionnelles, les communautés de travail intercantonales pour les différents degrés, etc. (voir le tableau).

Nous relevions qu'une meilleure coordination des efforts serait nécessaire. Je pense aux solutions suivantes:

a) *Le Canton.* Les Autorités scolaires cantonales connaissent les besoins immédiats de formation du corps enseignant: le canton organise donc les cours qui lui paraissent être les plus nécessaires. L'obligation nous semble, dans ce cas, normale, tout particulièrement pour les cours destinés aux jeunes maîtres, pendant plusieurs années: cours de pédagogie, de didactique, de méthodologie, de formation musicale et technique, de connaissance du pays.

L'obligation me semble opportune aussi pour les anciens maîtres lors de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement ou de nouvelles

méthodes. Dans l'industrie, on ne confie pas une machine à un ouvrier qui n'a pas appris à s'en servir. A l'école, on voit trop souvent des enseignants éprouver, sans les connaître suffisamment, des méthodes nouvelles, un enseignement programmé, par exemple, ou une méthode de grammaire. On peut estimer qu'un maître est libre d'employer une méthode nouvelle, mais s'il l'emploie, qu'il la connaisse suffisamment ou qu'il se la fasse expliquer au préalable par un spécialiste! Des cours obligatoires sont aussi indiqués si un enseignant est insuffisamment préparé dans une branche ou dans sa formation pédagogique. L'obligation se justifie encore lorsque le maître désire passer d'un enseignement à un autre: en classe terminale ou en classe spéciale, par exemple. Il est certes libre de se présenter à ce poste, mais l'autorité peut l'obliger à s'y préparer normalement.

Que ce perfectionnement soit organisé par canton ou par région, la question dépend des conditions cantonales ou régionales.

Mais le canton, à côté de ces cours obligatoires, doit organiser également des cours facultatifs, soit par ses propres moyens, soit en faisant appel à des maîtres d'école normale, soit encore en encourageant des organisations professionnelles qu'il aura le devoir de soutenir largement.

b) *Les organisations professionnelles d'enseignants.* Leur devoir est de répondre au désir de perfectionnement des enseignants, soit qu'ils désirent approndir leurs connaissances en techniques de travaux manuels éducatifs, en modelage, en géographie, en connaissance du pays, par exemple, soit qu'ils désirent être mieux informés sur telle méthode, tel moyen d'enseignement. La formation continue du corps enseignant est aussi organisée en toute liberté et la participation en est, naturellement, facultative.

Il va de soi qu'une coordination entre les autorités et les organisations professionnelles doit exister. L'Etat, par exemple, peut s'en remettre pour l'organisation de cours, aux organisations professionnelles cantonales ou suisses. C'est ainsi qu'actuellement déjà, beaucoup de cantons ne confient l'enseignement des travaux manuels qu'à des maîtres qui ont suivi les cours de base de la S.S.T.M.R.S. (note du traduct.: ou de certaines sections cantonales, BE, ZH, par exemple). Il est possible aussi que le canton et les organisations professionnelles – cantonales essentiellement – s'entendent sur une répartition thématique du travail; cela dépend non seulement des conditions locales ou régionales, mais avant tout de la personnalité d'organisateurs ou de chefs de cours.

(*à suivre*)